

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-37

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS
SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE
COMMUNE DE CAYLUS
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 628.

Autorisation de programme 2012.....	80 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	39 728 €
Disponible	40 272 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 39 728 € :

COMMUNE OPERATION	COUT H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
1) CAYLUS Réfection d'un ouvrage d'art sur la voie communale n° 6 au lieu dit « Mazuc » à Caylus.	7 610 €	7 610 x 30 % = 2 283 €
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Réfection d'un ouvrage d'art situé sur le ruisseau « La Sardine » voie communale n° 1 à Saint Michel.	129 818,75 €	124 818,75 x 30 % = 37 445 €
<u>Observation</u> : les travaux préalables évalués à 5 000 € H.T. nesont pas éligibles.		

TOTAL : 39 728 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,